



REGLEMENT INTERIEUR

L'ENTRAINEMENT

(De fin août à fin juin de l'année suivante)

Respect, Assiduité, Ponctualité, Sérieux et Convivialité sont les principales qualités requises

Entraînements et compétitions:

Un joueur doit être à l'heure aux entraînements et présent à tous les entraînements (sauf cas de force majeure) sinon il ne pourra pas participer aux compétitions.

Obligations:

En cas d'absence (raison personnelle ou maladie) c'est aux parents ou au joueur de prévenir le plus tôt possible son entraîneur.

Il est de la responsabilité du joueur de s'informer des convocations du week-end.

Il est de la responsabilité du joueur de respecter le règlement intérieur en toute circonstance.

Le Club se réserve le droit d'avertir et/ou d'exclure tout joueur ne respectant pas ces règles ou ayant un comportement établi qui nuirait au Club ou aux autres joueurs avec ou sans préavis.

Tenue – Hygiène:

Une tenue sportive est obligatoire pour l'entraînement : short ou survêtement suivant saison, de vraies chaussures de basket et une gourde. Un nécessaire pour se couvrir dès la fin de l'entraînement est conseillé. Une serviette, un gel douche ainsi qu'un recharge sont recommandés afin de prendre une douche après le match ou l'entraînement.

ATTITUDE DES PARENTS LORS DES RENCONTRES

Emplacement et comportement des spectateurs:

D'une manière générale, les tribunes sont réservées à cet effet. Dans le cas d'absence de tribune, nous vous demandons de ne pas vous placer :

- Derrière les panneaux
- Sur le côté du terrain réservé à la table de marque et aux bancs des équipes

Nous vous demandons d'avoir, quelque soit la situation, une attitude qui ne nuise pas aux joueurs, au match, à l'image du club et surtout d'éviter toute réflexion contre les officiels (arbitres, table de marque)

En outre, laissons l'entraîneur remplir son rôle, il est seul habilité à:

- Parler avec les officiels
- Donner des consignes (techniques, stratégiques...) à votre enfant durant le match

Un parent peut encourager les joueurs mais il n'est pas autorisé à clamer des consignes, même à son enfant ou interférer sur le jeu durant le match.

Déplacements lors de compétitions:

D'une manière générale, tout joueur doit être véhiculé soit par ses parents, soit par ses propres moyens.

Exceptionnellement, les enfants pourront être transportés par une tierce personne (dirigeant ou autres parents) si l'autorisation de transport est dûment remplie et signée.

Le club et son comité déclinent toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait durant le transport. Les personnes transportant les enfants doivent être assurées en conséquence et doivent veiller à respecter les conditions d'application de cette assurance.

IMPLICATION DANS LE CLUB

Chronomètre et table de marque:

Pour toutes les rencontres, le club qui reçoit doit fournir un chronométreur et un responsable de la feuille de match.

Ces tâches d'officiel, marqueur et chronométreur, sont tenues par les parents, par les joueurs et par les aides. (Réduction sur le prix de la licence pour ceux qui aident le club)

Membres du comité:

Comme tous les clubs, nous avons un comité chargé d'organiser la vie, les manifestations, les fêtes, les rencontres sportives. Nous sommes ouverts à tous les parents et adultes proposant leur candidature pour soutenir le club. Les membres du comité se réunissent en moyenne 6-8 fois par an. (Réduction sur le prix de la licence pour ceux qui aident le club)

Tous les coachs, les membres du comité et les dirigeants du club sont des bénévoles

ATTITUDE DES JOUEURS DURANT LES RENCONTRES

En rapport avec nos objectifs, nous ne tolérerons aucune attitude antisportive ou irrespectueuse envers les officiels, l'entraîneur, les adversaires ou les partenaires.

A savoir que, durant les rencontres, ces attitudes seront sanctionnées par le comité directeur et une amende pourra être infligé au joueur.

Tout joueur sanctionné d'une faute technique, anti-sportive, ou disqualifiante devra s'acquitter du montant de l'amende avant de prendre part à la rencontre suivante.

De plus, pour une attitude déplacée, remarquée ou non par l'arbitre, le comité directeur statuera sur une éventuelle sanction sportive complémentaire.

Le Club se réserve le droit d'avertir et/ou d'exclure tout joueur ne respectant pas ces règles ou ayant un comportement établi qui nuirait au Club ou aux autres joueurs avec ou sans préavis.

« La victoire est le résultat d'une formation qui implique le respect des règles sportives, des officiels et des joueurs »

ASSURANCE (document FFBB)

Nous vous rappelons que chaque licencié est couvert au titre de la garantie « Responsabilité Civile » souscrite par la fédération au profit de ses adhérents, et qui est automatiquement incluse dans le prix de la licence. L'option A est incluse dans le prix de la licence.

- L'option A (2.98€TTC) couvre en Individuelle, Accident et Assistance, le licencié en cas d'accident corporel. Parmi les principales protections notons la prise en charge de séances d'ostéopathie (100 euros par an), la mise en place d'un barème progressif en cas d'invalidité permanente permettant d'indemniser plus largement les accidents graves, ainsi que l'assistance rapatriement prise en charge à hauteur des frais réels.
- L'option B (8.63€TTC) propose les mêmes garanties que l'option A, auxquelles s'ajoutent, suite à un accident, une indemnité journalière de 45 € limitée à 120 jours en cas de perte justifiée de salaire et une assistance vie quotidienne (aide-ménagère + garde d'enfants).
- L'option C, qui se souscrit en complément de l'option A (3.48 € TTC) ou B (9.13 € TTC), propose un capital invalidité permanente accidentelle supplémentaire (avec barème progressif).

Saison 2022/2023

Je soussigné(e).....

Dirigeant du VDMB,

Entraîneur/coach de l'équipe U.....,

Joueur(euse) de catégorie U....., (sous

la responsabilité des parents),

m'engage à respecter le règlement du Val de Morteau Basket.

En cas de non-respect et en fonction de la faute, le bureau pourra se réunir afin d'établir une éventuelle sanction.

Date et signature :